

Séance du 4 juillet 2023

~~~~~

L'an deux mille vingt-trois, le 4 juillet à dix-huit heures trente, le Comité Syndical du S.I.V.O.M. de MIGRON-VILLARS LES BOIS-LE SEURE dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de Villars-les-Bois sous la présidence de Monsieur Alain POTTIER, Président ; d'après les convocations en date du 26 juin 2023.

## Présents :

Délégués de Migron : Mme POTTIER Agnès, MM. POTTIER Alain et BUINIER Éric.

Délégués du Seure : Mme CHURLAUD Sylvie et CHASSERIEAU Philippe.

Délégués de Villars les Bois : MM. BARUSSEAU Fabrice, FAYS Dominique et CHALIFOUR Robert.

Absent excusé : M. ROUDIER Patrick (pouvoir à Mme CHURLAUD Sylvie).

M. Fabrice BARUSSEAU a été nommé secrétaire de la séance.

## ===== **Ordre du Jour** =====

- Approbation du procès-verbal de la réunion du 7 juin 2023
- Matériel
- Travaux en commun
- Achat d'un cric rouleur
- Modifications budgétaires
- Questions diverses

=====

### **1-Approbation du procès-verbal de la réunion du 7 juin 2023**

Monsieur le Président ouvre la séance et soumet le procès-verbal de la réunion du 7 juin 2023 à l'approbation. Aucune observation n'étant faite, il est adopté à l'unanimité.

### **2- Matériel**

#### **a) Tracteurs :**

- **Lamborghini de Villars :** La vitre de la cabine brisée lors du broyage à Villars les Bois a été remplacée par la SAS THOUARD. Le dommage déclaré à l'assurance GROUPAMA s'élève à 930 €.

#### **b) Tractopelle :**

Les 2 vérins assistance pour la manœuvre de la vitre arrière sont défectueux.

Monsieur le Président a demandé un devis à l'entreprise THOUARD qui a évalué le coût pour les 2 à 1 000 € TTC. Sur les conseils de Monsieur Philippe CHASSERIEAU, il s'est adressé à l'entreprise KLEBER MALECOT qui propose le vérin à 191.48 € HT (soit 508.75€ TTC pour 2).

La société HYDRO RÉNOVATION de Aytré a été sollicitée à son tour, mais demande les mesures exactes des pièces à remplacer.

#### **c) Broyeur Berti :**

Suite à un problème de relevage, la protection complète du cardan a été renouvelée par l'entreprise THOUARD (752.11 € TTC).

Parce que le matériel faisait un bruit bizarre, Florian et David ont constaté en démontant le carter, que les courroies allaient lâcher. Aussi, ont-elles été changées, avec les sabots.

**d) Tondeur :**

TARDY a remplacé les pneus avant et fixé une roue de plateau au KUBOTA de Migron (197.51 € TTC)

**3- Travaux :**

**a) Point à temps :**

En juin, il s'est effectué de la façon suivante :

- **Le Seure : 21/23/+ 26/27/28 juin** (Florian et Jean-Paul).  
Thomas les a rejoints pour une journée de formation le 26 juin.

Début juillet, le PATA s'est poursuivi ainsi :

- **Le Seure : 3/4/5/6 juillet** (Florian et Jean-Paul + David en formation 2 journées)

**Après concertation avec les agents suite à cette réunion, il a été décidé entre Messieurs Alain POTTIER, Fabrice BARUSSEAU et Patrick ROUDIER que le PATA prévu sur Migron aux dates suivantes est ANNULÉ**

- **Migron : 10/11/12 + 17/18/19 + 24/25/26 juillet : ANNULÉ**

La reprise de ces travaux sera discutée lors de la prochaine séance du comité syndical le 6 septembre 2023.

Cependant, le PATA continuera comme suit :

- **Villars les Bois : 31 juillet + 1er/2 août** (Thomas et Jean-Paul aidés de Dominique FAYS)  
**+ 7/8/9 + 14 et 16 août** (Florian et Thomas)

À ce jour, le prix de la tonne reste à 580 € HT.

Monsieur Philippe CHASSERIEAU précise que la lance de la goudronneuse est propre et qu'elle fonctionne très bien. Peut-être en fin de saison, il sera bon de changer les trappes à gravillons.

**4- Achat d'un cric rouleur :**

Monsieur le Président confirme à l'ensemble du comité syndical que la SAS THOUARD, concessionnaire et distributeur de matériel agricole du Seure dispose d'un cric rouleur COMPAC 3T avec pédale 115/500 mm-longueur 1015 mm- d'un montant de 504.15 € HT-soit **630.18 € TTC.**

Avec les clés de répartition concernant l'investissement pour acquisition de matériel fixées par la délibération en date du 11 janvier 1991, le financement de ce matériel sera le suivant :

- MIGRON : 51%..... 321,39 €
- VILLARS : 29%..... 182.75 €
- LE SEURE : 20%..... 126.03 €

Considérant les besoins du SIVOM,

**Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents et représenté**

- de faire l'acquisition de ce matériel pour une manipulation plus sécurisée des broyeurs,
- autorise Monsieur le Président à signer les documents relatifs à cet achat.

Il sera possible de récupérer la TVA –pas complètement-et sur une période de 2 ans.

#### **6- Modifications budgétaires :**

La prévision budgétaire de plusieurs chapitres n'est pas suffisante pour faire face aux dépenses ; il convient par conséquent de voter des crédits supplémentaires suivants :

| Comptes | Intitulés des comptes                    | Crédits supplémentaires à voter |          |
|---------|------------------------------------------|---------------------------------|----------|
|         |                                          | Dépenses                        | Recettes |
| 7474    | Participation des communes               |                                 | 600,00   |
| 021     | Virement de la section de fonctionnement |                                 | 600,00   |
| 2157    | Matériel et outillage- 101               | 600,00                          |          |
| 023     | Virement à la section d'investissement   | 600,00                          |          |
| TOTAL   |                                          | 1 200,00                        | 1 200,00 |

Sur proposition de Monsieur le Président, le Comité Syndical, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents et représenté, de voter l'ouverture de crédits indiquée dans le tableau ci-dessus.

Cela se résume à une écriture comptable ; le SIVOM bénéficie d'une trésorerie suffisante.

#### **4- Questions diverses :**

Madame Sylvie CHURLAUD remet au Président une demande de remboursement de la visite médicale de certification pour le permis de conduire de Jean-Paul MICHAUD (36 €).

Monsieur Fabrice BARUSSEAU demande à ce que, une fois le point à temps terminé, le broyage reprenne en commençant par la commune de Migron avec Florian et Thomas.

Le prochain comité syndical est prévu le mercredi 6 septembre 2023  
à la mairie du Seure.

---

*L'ordre du jour étant épuisé, aucune question n'étant posée,  
la séance est levée à 19 heures et ont signé au registre les membres présents.*

Le Président,  
Alain POTTIER

Le secrétaire,  
Fabrice BARUSSEAU

Les Membres du comité syndical,

Robert CHALIFOUR

Agnès POTTIER

Sylvie CHURLAUD

Philippe CHASSERIEAU

Patrick ROUDIER  
(pouvoir à Sylvie CHURLAUD)

Éric BUINIER

Dominique FAYS